

Au Conseil intercommunal de
l'Association intercommunale de
la piscine des Chavannes - ASPIC

**Préavis du Comité de Direction no. 02-2023
relatif au budget 2024 de l'ASPIC**

Monsieur le Président,
Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués,

Introduction

En vertu de la Loi sur les communes (LC - RSV 175.11) du 1er juillet 2013, et tout spécialement de son chapitre VI, section I, traitant du budget, des comptes et de la gestion, le Comité de Direction soumet à votre approbation le budget 2024 de notre association intercommunale.

Préambule

Le Comité de Direction, vous présente un budget dont les dépenses sont calculées au plus près. Les recettes sont basées sur les encaissements effectifs et tiennent compte d'un potentiel de développement.

Le chapitre 1 Administration générale comprend les postes liés au Conseil Intercommunal et au Codir, ainsi que les charges concernant l'administration générale de l'ASPIC. Le chapitre 2 Finance concerne les charges financières (intérêts sur emprunts). Le chapitre 3 Domaines et Bâtiments comprend les charges et les revenus relatifs au bâtiment ainsi qu'à l'exploitation de la piscine et de la cafétéria.

Commentaires

Pour l'établissement du budget 2024, le Comité de Direction n'a pas sollicité les communes pour la participation selon un coût par habitant. Toutefois, pour rappel, les communes seront mises à contribution pour l'excédent de charges des comptes 2022 et potentiellement des comptes 2023, selon communication du codir lors de l'assemblée générale du 02 mai 2023 et conformément à nos statuts.

Le compte « 110.3011.00 Traitement du personnel admin. et direction » prend en charge les salaires pour le personnel administratif et de direction. Le poste de la bourse n'est plus externalisé depuis le milieu de l'année 2023, ce qui porte l'effectif à 3,6 ETP.

Les charges sociales pour l'ensemble des salariés (admin, gardes-bains, surveillants, auxiliaires, maîtres-nageurs et personnel de la cafétéria) sont regroupées dans les comptes 110.3030.00 / 110.3040.00 / 110.3050.00.

Le compte « 110.3180.00 Honoraires de tiers », concerne uniquement les coûts relatifs à la révision des comptes.

Le poste « 110.4369.00 Remboursement de tiers » tient compte de la part su salaire de notre secrétaire refacturé à l'ASICOVV et à l'ASIVenoge, selon convention.

Le compte « 220.3220.00 Intérêts dettes » couvre les intérêts des différents emprunts, en tenant compte de potentiels amortissements et une fois le solde du prêt cantonal reçu.

Les postes « 350.3010.00 Personnel auxiliaire », « 350.3011.00 Gardes bains », « 350.3011.01 Maîtres-nageurs » concernent les salaires du personnel d'exploitation. Le poste des maîtres-nageurs a été augmenté au vu du développement de nos différentes activités (école de natation, aquagym, aquabike, mermaiding, masters, etc), ce qui représente 10.1 ETP.

Les comptes « 350.3140.00 à 350.3150.03 » tiennent comptes des coûts des contrats de maintenance mais aussi de réserves pour divers et imprévus (p. ex. pannes, remplacement de matériel, etc).

Le compte « 350.3160.00 Charges de PPE » concerne les charges PPE y compris l'alimentation du fond de rénovation.

Le compte « 350.3300.01 Amortissement immeuble et installation » est lié à l'amortissement de la construction du complexe (Préavis 2/2019). « 350.3300.02 Amortissement installation photovoltaïque » concerne l'amortissement de l'installation de panneau photovoltaïque (Préavis n°1/2021)

Les comptes « 350.427.00 à 350.435.06 » concernent les recettes liées à l'exploitation de la piscine. A noté que pour le compte « 350.4350.03 Participations autres associations » il a été tenu compte de la potentielle venue d'une partie des élèves de La Sarraz (AS17).

Le compte « 350.4653.00 Participation de tiers » concerne notamment la participation des autres membres de la PPE pour les charges liées à l'eau, au chauffage, à l'électricité et à l'épuration des eaux.

Dans le chapitre « 351 Cafétéria », se trouvent toutes les charges liées à la cafétéria et à la boutique (achats, salaire, etc) ainsi que les revenus liés à son exploitation.

Dans le chapitre « 352 Appartement » se trouvent les charges et revenus de l'appartement mis en location.

Les charges du budget 2024 sont de CHF 2'413'600.00 et les revenus de CHF 2'138'600.- pour un déficit prévisible de CHF 275'000.00. Nous encourageons donc les communes à prévoir une somme dans leurs budgets respectifs.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Déléguées et Messieurs les Délégués, d'adopter la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'ASPIC,

- vu le préavis intercommunal No 02/2023 relatif au budget 2024,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le budget 2024 tel que présenté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Association intercommunale de la piscine des Chavannes

Le Président
Frédéric Rossi



La Secrétaire
Nadia Pisani Ben Nsir



Annexe : Budget 2024

Adopté en séance CODIR : 23 août 2023

Dossier traité par : Frédéric Rossi, Yves Jauner, dicastère finances
Rebecca Gabriel, boursière

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE LA PISCINE DES CHAVANNES
(ASPIC)

Budget 2024

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	767 000.00	82 500.00	688 800.00	79 000.00	1 136 279.20	130 702.05	1 012 500.00	0.00
10 Autorités	767 000.00	82 500.00	688 800.00	79 000.00	1 136 279.20	0.00	1 012 500.00	0.00
101 Conseil intercommunal	7 000.00	0.00	7 000.00	0.00	4 299.60	0.00	7 000.00	0.00
101.3001.00 Rétributions des autorités	3 500.00		3 500.00		640.00		3 500.00	
101.3003.00 Jetons de présence yc commissions	3 000.00		3 000.00		3 640.00		3 000.00	
101.3003.01 Indemnisation et rbt de frais	500.00		500.00		19.60		500.00	
102 Comité de direction	17 000.00	0.00	19 000.00	0.00	13 963.97	0.00	19 000.00	0.00
102.3001.00 Indemnité et vacations des autorités	15 000.00		18 000.00		13 398.75		18 000.00	
102.3003.01 Indemnisation et rbt de frais	500.00		1 000.00		326.50		1 000.00	
102.3099.00 Charges des autorités	1 500.00		2 000.00		238.72			
110 Administration	743 000.00	82 500.00	662 800.00	79 000.00	1 118 015.63	130 702.05	986 500.00	0.00
110.3011.00 Traitement du personnel admin. et direction	382 000.00		335 000.00		830 605.30		600 000.00	
110.3030.00 Assurances sociales	105 000.00		65 000.00		76 488.30		80 000.00	
110.3040.00 Caisse de pension et de prévoyance	145 000.00		135 000.00		106 099.45		170 000.00	
110.3050.00 Assurances accidents et maladie	65 000.00		56 000.00		46 240.10		40 000.00	
110.3099.00 Charges du personnel	5 000.00		5 000.00		408.34			
110.3100.00 Imprimés et fournitures de bureau	10 000.00		10 000.00		8 039.44		15 000.00	
110.3100.01 Informatique logiciel et maintenance	12 000.00		10 000.00		10 016.44		10 000.00	
110.3170.00 Frais de représentations, manifestation	10 000.00		10 000.00		8 461.27		10 000.00	
110.3180.00 Honoraires de tiers (révision)	2 500.00		30 000.00		26 174.40		50 000.00	
110.3181.00 Frais de port et compte postal	500.00		1 000.00		305.01		1 000.00	
110.3182.00 Communications (tél, site, internet)	5 000.00		5 000.00		4 778.01		10 000.00	
110.3183.00 Frais bancaires	1 000.00		800.00		399.57		500.00	
110.4369.00 Remboursement de tiers		82 500.00		79 000.00		130 702.05		
2 FINANCE	100 000.00	0.00	75 000.00	0.00	36 142.65	0.00	100 000.00	0.00
22 Service financier	100 000.00	0.00	75 000.00	0.00	36 142.65	0.00	100 000.00	0.00
220 Service financier	100 000.00	0.00	75 000.00	0.00	36 142.65	0.00	100 000.00	0.00
220.3220.00 Intérêts dettes	100 000.00		75 000.00		36 142.65		100 000.00	
220.3800.00 Attribution fond de réserve pour travaux futurs								
3 Domaines et Bâtiments	1 546 600.00	2 056 100.00	1 462 500.00	1 896 800.00	772 876.03	1 725 536.80	971 000.00	1 993 000.00
35 Bâtiments	1 546 600.00	2 056 100.00	1 462 500.00	1 896 800.00	772 876.03	1 725 536.80	971 000.00	1 993 000.00
350 Piscine des Chavannes	1 411 600.00	1 919 300.00	1 357 500.00	1 815 000.00	743 205.59	1 664 613.71	971 000.00	1 993 000.00
350.3010.00 Personnel auxiliaire	40 000.00		60 000.00		39 688.50		40 000.00	
350.3011.00 Gardes bain	390 000.00		390 000.00					
350.3011.01 Maîtres nageurs	225 000.00		155 000.00					
350.3080.00 Cours natation - aquagym autres	5 000.00		4 000.00		3 409.25		6 000.00	
350.3080.01 Ecole de natation La Venogé	0.00		0.00		55 856.46		135 000.00	
350.3090.00 Frais divers personnel	4 000.00		4 000.00		6 901.02		9 000.00	
350.3090.01 Formation et formation continue	8 000.00		8 000.00		4 567.35		5 000.00	
350.3110.00 Achats matériel et mobilier	25 000.00		25 000.00		25 443.07		25 000.00	
350.3110.01 Achats matériel et mobilier cours/école de natation	10 000.00		10 000.00					
350.3120.01 Eau	20 000.00		25 000.00		11 418.94		25 000.00	
350.3120.02 Chauffage	70 000.00		80 000.00		56 926.05		70 000.00	

350.3120.03 Électricité	70 000.00		80 000.00		40 319.17		60 000.00
350.3130.01 Sécurité, infirmerie, Pharmacie, défibrillateur	5 000.00		5 000.00		3 004.85		5 000.00
350.3140.00 Traitement de l'eau et maintenance	8 000.00		8 000.00		19 432.90		30 000.00
350.3140.01 Nettoyages immeubles et sanitaires	10 000.00		10 000.00		10 801.94		15 000.00
350.3150.00 Entretien machines, piscines et installation	20 000.00		20 000.00		5 899.86		5 000.00
350.3150.01 Entretien système de chloration	20 000.00		20 000.00		4 354.32		5 000.00
350.3150.02 Entretien et réparation des immeubles	15 000.00		15 000.00		3 784.21		5 000.00
350.3150.03 Entretien et réparation du mobilier	5 000.00		5 000.00		3 288.02		3 000.00
350.3160.00 Charges de PPE	35 000.00		25 000.00		29 901.80		50 000.00
350.3160.01 Epuration des eaux	20 000.00		25 000.00		14 008.91		30 000.00
350.3160.02 Evacuation des déchets	4 000.00		5 000.00		280.55		5 000.00
350.3170.00 Animations	5 000.00		5 000.00		2 508.16		5 000.00
350.3170.01 Publicité	10 000.00		5 000.00		5 345.02		5 000.00
350.3185.00 Contrôle de l'eau	3 000.00		2 000.00		2 720.01		5 000.00
350.3186.00 Assurance incendie	0.00		3 000.00		0.00		5 000.00
350.3186.01 Assurance RC, machines et choses	4 100.00		3 000.00		4 006.50		15 000.00
350.3190.00 Cotisation / Dons	1 000.00		1 000.00		250.00		1 000.00
350.3190.01 Commissions/frais cartes	6 000.00		6 000.00		8 176.80		5 000.00
350.3190.02 Cordip TVA	10 000.00				18 729.05		
350.3300.01 Amortissement Immeuble et installation	350 000.00		350 000.00		350 000.00		350 000.00
350.3300.02 Amortissement installation photovoltaïque	8 500.00		8 500.00		8 568.10		
350.3653.00 Autres charges d'exploitation	5 000.00		5 000.00		3 621.18		5 000.00
350.4270.00 Location lignes d'eau		35 000.00		30 000.00		35 304.65	
350.4270.01 Location de salle		1 500.00		1 000.00		417.84	10 000.00
350.4350.00 Entrées piscine		150 000.00		150 000.00		125 438.69	150 000.00
350.4350.01 Vente abonnements piscine		150 000.00		220 000.00		72 655.90	350 000.00
350.4350.02 Participations ASICOVV/ASIVenoge/ASICOPE		1 028 800.00		979 000.00		966 942.40	971 000.00
350.4350.03 Participation autres associations		44 000.00					
350.4350.04 Cours piscine, aquagym		180 000.00		80 000.00		96 320.63	140 000.00
350.4350.05 Ecole de natation La Venoge		220 000.00		220 000.00		332 086.65	220 000.00
350.4350.07 Vente de cartes à puce		5 000.00		5 000.00		5 199.62	
350.4360.00 Revente énergie photovoltaïque		25 000.00		25 000.00		9 673.61	25 000.00
350.4653.00 Participation de tiers		80 000.00		105 000.00		20 573.72	
351 Cafétéria	134 000.00	117 000.00	98 000.00	62 000.00	29 497.44	46 923.09	0.00
351.3090.00 Frais divers personnel	1 000.00		1 000.00				
351.3011.00 Personnel Cafétéria	75 000.00		50 000.00				
351.3110.00 Achats matériel et mobilier	5 000.00		5 000.00		6 676.63		
351.3130.03 Achats "Boutique"	3 000.00		7 000.00		248.50		
351.3130.06 Achats Cafétéria	50 000.00		30 000.00		22 572.31		
351.4350.03 Ventes "Boutique"		7 000.00		12 000.00		485.81	
351.4350.06 Recettes Cafétéria		110 000.00		50 000.00		46 437.28	
352 Appartement	1 000.00	19 800.00	2 000.00	19 800.00	173.00	14 000.00	
352.3189.00 Frais divers	1 000.00		2 000.00		173.00		
352.4271.00 Loyers		19 800.00		19 800.00		14 000.00	
Total des revenus		2 138 600.00		1 975 800.00		1 856 238.85	1 993 000.00
Total des charges	2 413 600.00		2 226 300.00		1 945 297.88		2 083 500.00
Résultat budgété (déficit)		-275 000.00		-250 500.00		-89 059.03	-90 500.00